



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E184996

VALABLE JUSQU'AU 30/09/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/08/2020

Forme juridique : SASU

Capital : 45 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 888051430

Siret : 888 051 430 00039

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4720689/W

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE PRW-2100118A

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE PRW-2100118A

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : ISODOR

12 RUE DES TONNELIERS
71100 CHALON SUR SAONE

Téléphone : 09 81 34 20 60

Portable : 06 49 68 36 30

Site Internet : www.isodor.fr

E-mail : contact@isodor.fr

Responsabilité légale :

LARA WESLEY PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 08/04/2021 |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE | 30/09/2022 |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 30/09/2022 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 08/04/2021 |
| <input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus | 14/11/2022 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas | 20/10/2022 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MACON
94, RUE DE LYON
71000 MACON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.